



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 31 juillet. — Les ambassadeurs et ministres des cinq puissances se sont assemblés hier après-midi au Foreign-Office.

— Le Times dit que son correspondant de Hollande le prévient que la réponse de Guillaume aux dernières propositions de la conférence est, comme les précédentes, conçue dans un esprit inconciliable, et renouvelle la détermination de ne pas reconnaître l'indépendance de la Belgique, à moins que les points sur lesquels il insiste ne soient préalablement concédés et stipulés dans un traité avec les cinq puissances.

— M. Falck, dernier ambassadeur de Hollande en ce pays, est arrivé à Londres sur un bateau à vapeur venant de Rotterdam, on pense que son arrivée a pour objet des affaires particulières.

— L'amiral qui commande la flotte anglaise devant Lisbonne a adressé au gouvernement de don Miguel de vives remontrances au sujet de l'attaque, dont le vaisseau le Viper a été l'objet, et a réclamé en même temps le paiement des 25,000 livres sterling dont ce gouvernement était redevable à l'Angleterre en réparation d'injures commises précédemment.

L'insulte faite au pavillon anglais a fait entrer l'amiral Parker dans le Tage, mais il s'est contenté pour toute réparation d'un désaveu dans la gazette officielle, et de la destitution du commandant de Belem.

Nous recevons des lettres d'Oporto, en date du 24 juillet, voici ce que porte la première :

Don Pedro a remporté une grande victoire à Vallongo ; il a fait 2,000 prisonniers, pris tous les bagages et l'artillerie de l'ennemi, et fait un grand carnage des miguélistes, avec une légère perte de son côté. Le combat a duré deux jours ; don Pedro força l'ennemi à passer la rivière pour les attirer à Vallongo, où il avait pris position, et où les miguélistes ont été complètement défaits. Deux régiments de cavalerie et deux ou trois d'infanterie ont déserté les drapeaux de don Miguel, tout le reste est dispersé. Nos troupes sont de nouveau sur le chemin de Coimbra, où elles entreront sans opposition. Il n'y a plus maintenant de force capable de les arrêter jusqu'aux portes de Lisbonne.

La seconde lettre est du capitaine de navire the City of Edinburgh, elle porte :

Je n'ai que le temps de vous apprendre que don Pedro a remporté une grande victoire à Vallongo, après deux jours d'un combat opiniâtre. Deux mille prisonniers et toute l'artillerie sont en son pouvoir. Don Miguel avait déployé toutes ses forces contre son frère, et je pense qu'en moins d'un mois, ce sera fait de lui. Le packet est sous voile, et je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Toute la flotte fait voile pour Lisbonne et j'ai ordre de suivre. (The Globe.)

Le bill de réforme pour l'Irlande a été lu une troisième fois, puis adopté hier dans la chambre des lords.

FRANCE.

Paris, le 1^{er} août. — C'est dimanche seulement que la famille royale de France partira pour Combray. Le roi des Belges y arrivera mardi.

On assure qu'une dépêche télégraphique vient d'arriver au gouvernement, annonçant que 12,000 hommes de l'armée de don Miguel sont passés dans les rangs de don Pedro.

Il y avait encore un peu d'hésitation parmi quelques régiments de cavalerie ; mais on s'attendait à les voir imiter leurs camarades.

— Le Moniteur contient ce matin une ordonnance royale par laquelle 40 croix d'honneur sont réparties entre les légions de Paris et de la banlieue.

— M. de Châteaubriand part de Paris le 4 août pour se rendre aux eaux d'Aix en Savoie. Il doit revenir à Paris dans quelques mois pour mettre la dernière main à divers ouvrages commencés.

— Voici la copie littérale d'une lettre adressée par M. de Châteaubriand à la duchesse de Berry : « Madame, votre altesse royale ne trouvera en France, ni couronne ni tombeau, vous serez jugée, condamnée, graciée. Jugez madame si cela vous convient. »

— On écrit de Ham, 27 juillet :

« Depuis quelques temps, les prisonniers sont, dit-on, presque seuls ; leurs amis, occupés en Vendée, n'ont pas le temps de venir leur rendre visite. M. de Peyronnet continue à bouder ses camarades de prison ; il reste constamment seul, dîne dans sa chambre, et donne le travail pour raison de sa solitude. » (France Nouvelle.)

— On remarquait hier beaucoup d'équipages à la porte de l'ambassade d'Autriche.

C'est hier que les ambassadeurs des puissances étrangères et les sujets autrichiens, résidant à Paris, sont allés se faire inscrire chez M. l'ambassadeur d'Autriche, à l'occasion de la mort du duc de Reichstadt.

M. le comte d'Appony ne recevra personne, et l'ambassade sera fermée aujourd'hui et demain.

— Depuis hier quelques couronnes de cyprès ont été déposées au pied de la colonne de la place Vendôme.

— Hier, les Saint-Simoniens, avertis que M. Bazard, l'un de leurs anciens chefs, était subitement mort à Courtery, sont immédiatement partis à pied tous ensemble, le P. Enfantin en tête, pour se rendre au lieu de ses funérailles. Après avoir éprouvé quelques difficultés de la part de la gendarmerie de Bondy, et après quelques explications avec le maire de Livry, ils sont arrivés près de Courtery ; là ils ont trouvé M. Jules Lechevalier, qui leur a déclaré que Mme. Bazard et les personnes qui étaient près d'elle s'opposaient formellement à ce qu'ils prissent part au convoi, et qu'ils l'empêcheraient par tous les moyens en leur pouvoir. Le P. Enfantin a répondu que lui et sa famille avaient fait ce qu'ils devaient faire en accourant à la nouvelle de la mort de Bazard ; mais qu'il était prêt à donner une nouvelle preuve de son respect pour la volonté de la femme ; et aussitôt les Saint-Simoniens, revenant sur leurs pas, sont rentrés à Ménilmontant : ils y sont arrivés à minuit.

— Le Correspondant de Nuremberg donne le tableau suivant des forces de l'Autriche :

L'armée autrichienne consiste en 17 régiments de Croates, 20 bataillons de grenadiers, 18 régiments hongrois, 11 régiments de Galicie, 11 régiments de Bohême, 8 régiments de l'Italie, 7 régiments de l'Autriche, 5 régiments de la Silésie, 70 bataillons de la landwehr, 4 régiments de chasseurs tyroliens, 12 bataillons de tirailleurs, 4 corps de pionniers, un corps de sapeurs et un corps de mineurs ; 5 régiments d'artillerie, 4 corps de bombardiers et un corps de bombardiers à la Congreve, 8 régiments de cuirassiers, 6 régiments de dragons, 7 régiments de cheval-légers, 12 régiments de hussards et 4 régiments de Hulanis.

	Hommes.
20 bataillons de grenadiers, chaque bataillon de 500 hommes,	10,000
67 régiments d'infanterie, à 2,500 hommes,	167,000
70 bataillons de landwehr, à 4,000,	280,000
4 régiments de chasseurs tyroliens,	2,500
12 bataillons de tirailleurs, à 800 hommes,	9,600
5 régiments d'artillerie,	18,000
37 régiments de cavalerie,	40,000
Total,	317,100

— M. Paulin, gérant du National, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la chambre d'accusation qui le renvoie devant la cour d'assises pour provocation, suivie d'effet, au renversement du gouvernement.

— M. Maron, président du consistoire de l'église réformée de Paris, est décédé hier du choléra, dont l'atteinte a été déterminée par une chute. Il était âgé de 78 ans, et il exerçait son pieux ministère à Paris depuis 50 ans.

COUR D'ASSISES DE PARIS.

L'affaire du sieur Geoffroy, peintre, précédemment condamné à mort par un conseil de guerre dont le jugement a été cassé, a été appelée aujourd'hui.

Geoffroy a été déclaré coupable par le jury du crime de tentative d'homicide sur des gardes nationaux et autres citoyens ; les circonstances atténuantes étant admises, la cour a condamné Geoffroy à dix ans de travaux forcés, sans exposition.

Le crime d'attentat, qui avait motivé la condamnation de Geoffroy, devant le premier conseil de guerre ; a été déclaré ne pas exister par le jury. C'est ce chef nouveau d'homicide, qui n'était point au nombre des chefs d'accusation devant le conseil de guerre, qui a déterminé la condamnation de l'accusé.

LE DUC DE REICHSTADT.

Le duc de Reichstadt n'est plus. Une mort lente et triste est venue clore cette destinée qui s'ouvrit au milieu de tous les prestiges de la puissance et de toutes les splendeurs de la gloire. L'enfant que les peuples à sa naissance avait salué roi, et à qui l'épée de son père promettait le monde, a expiré loin de sa patrie, sur un lit de douleur, délaissé de tous, si ce n'est de sa mère. Prince infortuné qui trouva le malheur, le désespoir dans cela même qui faisait sa joie et son orgueil ; le souvenir paternel, c'était sa gloire, et cette gloire fut son martyre. Napoléon ! ce mot était le lustre de sa vie : il fut l'arrêt qui la condamna.

Sort étrange ! fils d'un soldat qui dompta l'Europe, l'Europe lui vouait une affectueuse pitié ; petit fils de François II et archiduc d'Autriche, il fut un Paria dans la famille des rois. Cher aux peuples, il lui était défendu de vivre au milieu d'eux ; suspect aux cours, il ne devait jamais en sortir. Relégué au fond d'un palais, son exil était plus cruel peut-être que celui de son père. A Ste. Hélène l'empereur tombé pouvait du moins rêver à ses victoires et se replier sur le passé pour s'arracher au tourment de la réalité présente, mais à Schoenbrunn le passé, avec ses espérances trompées et ses pompes évanouies, alimentait la douleur ; la jeune et pure victime n'avait rien derrière elle qui dût la consoler, rien devant elle qui pût lui sourire : Pour elle l'avenir était muré !

Paix et respect à cette tombe qu'illustre ce qu'il y a de plus noble au monde : la gloire, l'infortuné et la vertu.

Avec le duc de Reichstadt s'éteint toute une dynastie. Le ciel n'a pas voulu que le sang de Bonaparte pût dégénérer un jour comme celui de tant de races royales.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit d'Amsterdam :

« Il n'y a ici, pour être exact, aucune nouvelle politique ; seulement, on assure que la réponse de la conférence est arrivée à La Haye. On la dit de nature à faire espérer que bientôt les affaires s'arrangeront au gré des deux parties et à l'amiable. »

— On écrit du camp de Ryen du 30 juillet :

« Les troupes de la première division, ainsi que la cavalerie et l'artillerie ont fait aujourd'hui les grandes manœuvres. Le roi étant arrivé à neuf heures et demie a parcouru les rangs accompagné de LL. AA. RR. le prince d'Orange, Frédéric des Pays-Bas, le prince Henri d'Orange et un nombreux état major. Après l'inspection des troupes, les grandes manœuvres ont eu lieu. Les troupes ont alors défilé, commandées par le lieutenant-général baron Van Geen ; les deux fils du prince d'Orange commandaient chacun un peloton de grenadiers. Après la revue, le roi est parti pour Tilbourg accompagné de plusieurs généraux et officiers. »

La Haye, le 31 juillet. — On dit que des nouvelles sont arrivées hier de la conférence de Londres : elles ont été expédiées hier de suite au roi ; on croit de plus en plus à un arrangement prochain de la question hollandaise belge.

Nous apprenons avec plaisir de la gazette d'Utrecht que la nouvelle que nous avons donnée hier que le choléra aurait paru dans cette ville est sans fondement.

— **Nouvelles de la bourse du 1^{er} août :**

« Les fonds étaient généralement bien recherchés ; la confiance d'un arrangement prochain avec la Belgique se fortifie généralement, c'est pourquoi les fonds hollandais ont été l'objet des spéculations. L'abondance d'argent donne en même temps une impulsion favorable. La banque a baissé son escompte de 3 % à 2 % »

BELGIQUE.

Bruxelles, le 3 août. — Le roi est allé hier passer en revue, entre Ninove et Alost, la plus grande partie des troupes formant le corps d'armée du général Niellon. Le roi a dîné à Alost après la revue, et il était de retour à Bruxelles à sept heures du soir.

A sept heures et demie, le roi a reçu dans les grands appartements la députation de la régence de la ville d'Anvers et celle du commerce.

Ensuite S. M., Mgr le duc de Saxe-Cobourg et ses deux fils ont honoré le spectacle de leur présence. Il y avait foule ; une triple salve d'applaudissements a salué le roi à son arrivée. S. M. s'est retirée après le second acte de *la Marquise de Brinvilliers*.

— Samedi prochain le roi accompagné de son frère le duc regnant de Saxe-Cobourg, passera en revue sur la place du palais, toute la garnison de Bruxelles : on présume qu'il partira dimanche pour Compiègne.

— Le duc de Saxe-Cobourg s'est rendu hier matin au Musée des arts et métiers, et y est resté long-temps à examiner les précieuses collections qu'il renferme. Le duc a annoncé, en le quittant, l'intention d'y revenir avec les princes ses fils.

— Sir Robert Adair a reçu hier à midi un courrier extraordinaire dont les dépêches devaient être importantes, car l'ambassadeur anglais s'est rendu sur-le-champ au palais du roi où il est resté à-peu-près une heure. Il en est sorti avec M. de Meulenaere pour aller à la légation française trouver M. de Latour-Maubourg, avec lequel ils ont eu une conférence de plus d'une heure.

— Le duc de Saxe-Cobourg, accompagné des deux princes ses fils, et quelques officiers supérieurs, sont partis ce matin pour Anvers ; L. A. reviendront demain en cette ville. (Ces illustres voyageurs sont arrivés à Anvers ; ils ont immédiatement visité le port et les travaux de défense.)

— L'acteur Perceval, tant aimé du public de Bruxelles, est mort subitement ce matin.

LIEGE, LE 4 AOÛT.

Par une dépêche télégraphique de Paris, datée du 1^{er} août, à trois heures trente minutes, M. le ministre de l'intérieur informe M. le préfet du Nord que le roi des Belges quittera Bruxelles le 5, entrera en France par Valenciennes, et ira coucher à Cambrai, d'où il repartira le 6 pour se rendre à Compiègne en passant par Saint-Quentin.

— Un circulaire du ministre de l'intérieur décide que les substitutions entre les miliciens de 1826 à 1832, approuvées par le conseil de milice, mais qui n'ont pas du être exécutées dans le temps ; produiront aujourd'hui leur effet relativement à l'armée de réserve.

— S. M. a fait les promotions suivantes dans le corps des guides royaux :

Capitaine commandant, le capitaine en second Devilliers ; capitaine en second, le lieutenant Schods ; capitaine instructeur, le lieutenant Boyy ; lieutenants-major, les sous-lieutenants Wittebol et Hanon ; lieutenant-adjutant-major, le sous-lieutenant Playoul ; lieutenant payeur, le sous-lieutenant officier payeur Damen ; lieutenant-officier d'habillement, le sous-lieutenant Jacquet ; sous-lieutenants-majors, les sous-lieutenants à la suite d'Ansembourg, maréchaux-des-logis Louwette et Wilms,

tous du corps des guides ; les maréchaux-de-logis Moortgat, du premier régiment des cuirassiers, et Wakiens, du 1^{er} régiment des chasseurs ; capitaine-quartier-maître, le lieutenant-quartier-maître Liben de l'artillerie de milice ; artiste vétérinaire de première classe ; l'artiste de deuxième classe Stams, du corps.

Sont désignés pour passer au corps dans leur rang et ancienneté :

Le major de Cassal, du 2^e régiment de lanciers ; le capitaine en second de Kerkhove, du 2^e régiment des chasseurs ; le lieutenant Dumoncel et les sous-lieutenants Vandevorde et de Ticken de Terhove, du deuxième lanciers, Goubeau, du premier chasseurs ; Reintjes et Nobels, du deuxième chasseurs.

— Il est entré dans le port d'Anvers pendant le mois de juillet 143 navires, savoir : 12 belges, 2 français, 27 anglais, 6 américains, 39 danois, 7 suédois, 7 norvégiens, 22 hanovriens, 5 prussiens, 1 lubeckois, 3 mecklenbourgeois, 2 oldenbourgeois, 2 hambourgeois, 3 bremois, 4 rostocquois, 1 russe.

Dans ce nombre de 143, il y en a eu 24 chargés de denrées coloniales et de vin de Bordeaux ; 119 étaient chargés de céréales.

BULLETIN.

Depuis les derniers actes de la diète germanique, la grande question de la paix et de la guerre est revenue à l'ordre du jour, et elle est agitée avec plus de vivacité que jamais. Les journaux du mouvement redoublent leurs cris d'alarme, jetez les yeux vers le Nord, disent-ils, de tous côtés les légions s'ébranlent, un immense cercle de bayonnettes s'avance, en s'épaississant, vers la France et la Belgique ; les révolutions de juillet et de septembre vont être cernées de toutes parts par la Ste-alliance. Les feuilles ministérielles répondent que depuis deux ans l'opposition n'a cessé de prédire une conflagration générale, prochaine, et que les événements sont venus démentir ses sinistres prévisions ; que les nouvelles de grands mouvements militaires dans le Nord ne sont pas vraies. Quant au protocole de Francfort, il révèle chez les deux puissances, dont on signale les desseins hostiles, une situation intérieure, qui les obligera long-temps, pour le soin de leur propre conservation, à s'entourer de tous leurs moyens de force, lesquels se trouvent ainsi paralysés pour un usage extérieur agressif.

On oppose à ces raisonnements la conduite de la Sainte-Alliance lors de la révolution espagnole. Sans doute en 1820 les puissances du Nord, étaient hostiles à la cause populaire : la guerre d'Espagne en rend témoignage ; leur profonde antipathie subsiste encore en 1832, les protocoles de Londres le prouvent assez ; mais les moyens d'agression comme ceux de la résistance ne sont plus les mêmes. En 1820 la France, gouvernée par la branche aînée des Bourbons, subissait honteusement le joug de la Russie, qui d'un signe poussait ses armées des Pyrénées au Trocadero ; l'oligarchie anglaise était au pouvoir, et fraternisait avec toutes les aristocraties du continent. Aujourd'hui la France a repris glorieusement sa position indépendante et sa haute influence dans les affaires de l'Europe. En Angleterre le bill de réforme a enchaîné le gouvernement à la politique libérale des Grey et des Brougham. Et il ne s'agit plus comme en 1820, de s'attaquer à 10 millions mais à 36 millions d'hommes. Les puissances y songeront.

Nous ne voulons pas dire que la guerre soit impossible. Nous nous bornons à reproduire quelques-uns des arguments des partisans de la paix, vers lesquels nous inclinons. Sans doute une collision est possible : dans l'ordre naturel des choses même, après 15 années pacifiques, on peut dire que chaque instant qui s'écoule nous rapproche de l'époque où les champs de bataille peuvent se rouvrir ; car nous n'en sommes point venus encore à la réalisation des plans de l'abbé de Saint-Pierre : sans que les puissances du Nord se croisent contre la liberté, une cause de guerre peut survenir et la décider ; les affaires belges sont même celles qui touchent le plus intimement à la question de paix ou de guerre, aussi la France et l'Angleterre semblent-elles résolues à en hâter la conclusion.

Le *Times* s'exprime ainsi à cette occasion : « S'il y a une chance, se dit-il, chance éloignée à la vérité, d'éviter la guerre, c'est dans un mouvement de la Grande-Bretagne pour forcer

l'évacuation d'Anvers, avant que les armées du continent n'en viennent à une collision directe. L'Angleterre peut agir pour un objet efficace et bien reconnu qui se terminerait avec la délivrance de l'Escaut, et, si elle opère avec vigueur, l'Escaut peut-être ouvert sans qu'une goutte de sang soit versée.

« Mylords, prenez le droit chemin, remplissez vos engagements comme il convient à d'honnêtes hommes d'état. Forcez, car vous le pouvez encore, les autres gouvernements à remplir les leurs, ne permettez pas que le peuple belge puisse dire avec raison que vous l'avez trahi ; ne permettez pas que l'Angleterre puisse se plaindre d'avoir été humiliée et déconsidérée par vous, que la France et ses citoyens puissent dire que vous n'avez jamais agi loyalement vis-à-vis d'elle, vis-à-vis d'eux ; ne permettez pas enfin que la Russie, la Prusse, le Hanovre et l'Autriche, puissent se vanter que si vous n'avez pas osé adhérer ouvertement à leurs principes, vous n'avez pas eu non plus, en paroles ou en actions, le courage de les combattre. »

Le même journal confirme la nouvelle de notre correspondant de Paris : Le roi Guillaume maintient ses dernières propositions.

VARIÉTÉS.

LES JEUNES PERSONNES SANS FORTUNE A PARIS.

Dans le siècle où nous vivons, surtout en France, une portion de la société est condamnée au malheur en naissant ; classe de Paris, êtres délaissés, et pourtant intelligents et aimables, dignes d'un meilleur sort, si tout ce qui est bon trouvait sa récompense dans cette vie, je veux parler des jeunes personnes bien nées et sans fortune. Pauvres filles, quel âge mûr vous attend !... Quel avenir vous est réservé !... à quoi vous servent votre douceur, vos vertus, vos talents ? que vous revient-il de posséder une charmante figure, d'avoir un noble maintien, et « la grâce plus que la beauté » encore ? La plupart d'entre vous sont destinées à végéter inutiles sur la terre, à ne jamais porter le titre d'épouse, à ne caresser que l'enfant de l'étranger. Est-ce que vous ne vous sentiriez pas la force de rendre de saints devoirs ?... Auriez-vous peur de rendre malheureux l'époux dont vous prendriez le nom ?... Craindriez-vous les peines, les fatigues attachées à la maternité ?... Etes-vous des êtres froids, égoïstes, qui ne savez, qui ne pouvez aimer ?... Oh non, cent fois non... Ne pas remplir vos devoirs d'épouse !... Vous connaissez si bien ceux d'une épouse tendre et soumise !... N'est-ce pas vous qui travaillez la nuit pour répandre un peu d'aïssance dans votre intérieur ?... D'où vient ce teint pâle, ces yeux éteints !... C'est que vous êtes nées délicates, et douze heures passées devant un chevalet ou à votre piano, dérangent votre santé !... Pourquoi tant travailler ? — On dit que j'ai des dispositions et si par mon application à l'étude je pouvais un jour être utile à ma famille !... — Tu ne serais pas bonne épouse, tu n'aimerais pas tes enfants... toi, jeune et touchante, qui, seule, soignes ton vieux père paralysique et souffrant, qui le consoles de ses chagrins par ta gaieté et tes soins, qui lui fais oublier l'injustice des hommes, en lui rappellant sans cesse qu'il existe des anges... qui es près de lui un jour, la nuit, toujours heureuse, toujours contente, et quelquefois il t'échappe une larme, elle est si vite essuyée que le vieillard ne l'aperçoit pas.

Comment donc alors reste-tu isolée, solitaire ? Comment n'unis-tu pas ton sort à celui d'un honnête homme ?... Comment, jeune fleur, frêle et délicate, ne cherches-tu pas un appui pour te protéger contre les autans ?... Comment n'as-tu pas voulu le dire, moi, car si vous l'interrogez, elle répondra qu'elle est contente de sa position ; qu'elle n'a rien songé qu'elle pourrait en changer ; que lui manque-t-il ? Elle est si heureuse !... Elle dit tout cela, peut-être ment-elle, malgré la légère pâleur qui couvre son front, l'amertume de son sourire quand son amie, nouvellement mariée, caresse son enfant, elle le pense, car elle est innocente et pure ; mais elle ment à sa pensée ; elle sent bien qu'elle n'a pas rempli sa destinée ?... Pourquoi donc alors ? — Pourquoi, pourquoi, c'est qu'il lui manque ce qui est au-dessus de la beauté, la grâce, l'esprit, les vertus ; elle n'a pas de talent... Son père, ancien militaire blessé en Espagne, à Moscou, n'a que deux mille francs de pension... On lui a travaillé toute sa jeunesse à éclairer, à instruire, à faire de meilleurs sens concitoyens, il a fait des livres... Ils ont des classiques... ils lui ont rapporté quelque peu de gloire, un pain pour sa vieillesse, et puis c'est tout. Avocat intelligent, consciencieux, il a toujours protégé l'innocence, il a dit pour que lui offraient des coupables pour qu'il les fit punir, mais pauvres d'argent ; sans opulence pour ses vieux jours, sans dot pour sa fille ; il vivait cependant heureux et frugal médiocrité, si l'idée que cette fille chérie ne sera pas un époux digne d'elle, ne venait jeter un sombre sur les jours qui lui restent à vivre, et troublait ses souvenirs touchants que lui ont laissés les heureux jours de sa jeunesse.

A Dieu ne plaise que j'accuse tous les jeunes gens de ne pas être insensibles au mérite, de préférer les richesses à l'espérance de posséder une femme bien élevée, sage et vertueuse ; plisse leur maison de bonheur et de paix ; non, si quelques-uns, beaucoup même de ces hommes bas

voient, n'entendent, ne comprennent que les sacs tout fleuris de la banque, il en est encore pour lesquels la beauté est un charme, les vœux une séduction; ce n'est pas eux que j'accuse, ils ne peuvent pas faire autrement; c'est leur siècle, nos mœurs, la nécessité qui les font ainsi. Eh, le moyen, quand les places s'achètent, que les charges se vendent, que le moindre commis doit donner une cautionnement; que le littérateur est obligé de payer pour faire imprimer son premier ouvrage, s'il veut qu'on sache qu'il en a fait un second, que l'artiste ne peut plus compter sur ses pinceaux pour le faire vivre, tant est grande la concurrence, tant sont nombreux les hommes à même de se tirer d'affaire avec leurs talents; que le médecin n'aura pour clientèle que la classe pauvre et bornée, s'il ne donne pas, trois ou quatre fois par an, des bals, où viendront danser ses clients malades des nerfs et de vapeurs; quand le marchand en détail a une maison de campagne; quand le négociant achète des châteaux, que les banquiers fraient avec les ducs, que les ducs... Le moyen, dis-je, d'épouser une femme sans argent; le peut-on? le doit-on? qu'en faire? comment soutenir un train de maison? comment payer sa charge?... On est le fils d'un magistrat de province, on est venu à Paris sans fortune; on attend une dot pour s'établir; si on ne l'a pas, on reste garçon, on vit en garçon, on se contente de quinze cents francs d'appointements: de là tant de célibataires de trente-six à quarante ans; de là tant de jeunes personnes obligées de renoncer aux plus doux sentimens de la nature, de faire faire une inclination dont elles pouvaient espérer le bonheur de leur vie.

J'ai connu un jeune légiste, qui était éperduement amoureux de la fille d'un lieutenant-colonel à la demi-solde; il était payé de retour; ces deux êtres aimants, bons, sensibles, n'auraient demandé qu'une honnête aisance pour partager les mêmes plaisirs: la prudence leur défendait de s'unir; le jeune homme soutenait sa mère de ses faibles émolument; le respectable militaire était infirme, il n'avait que cent louis de pension; il n'aurait rien donné à sa fille; l'amant infortuné me disait souvent: me marierai-je pour faire partager à mon Emma les privations que je m'impose? pour la voir, elle, jeune femme belle et brillante, passer une triste vie dans un petit appartement où elle ne recevra personne; renouant au monde par nécessité et non par goût, faute de pouvoir subvenir aux frais d'une toilette simple, et même au-dessous de son rang? Et nos enfans, qu'en ferions-nous? l'éducation privée ne vaut rien pour les garçons, les pensions sont au-dessus de nos moyens, il n'y faut plus penser; la raison m'oblige de renoncer à Emma et cependant elle seule peut me rendre heureux, je l'aime... Quatre ans après la belle figure du légiste, ses talens, sa réputation d'honnête homme attirèrent l'attention de M. Dorval, négociant retiré; il pensa que sa fille ne pouvait avoir un meilleur mari, il la lui offrit, avec ses cent mille francs de dot; elle fut acceptée; à l'aide de cet argent, le légiste se poussa dans le monde; il occupe aujourd'hui tout le premier d'une maison de la rue Caumartin; il a cinq domestiques, une voiture... La pauvre Emma a perdu son père; elle est en Angleterre, où elle fait l'éducation des enfans de lady...

Et voilà une prévoyance, un calcul inconnu à la classe ouvrière; l'idée ne leur vient pas qu'un homme qui n'a rien puisse prétendre à une femme qui possède quelque chose, et bien moins se mettent-ils dans l'idée que des moyens exigus, la gêne, la misère même, soient des raisons pour ne pas se marier; au lieu de souffrir seuls, ils souffrent à deux; au lieu de manger, tristes et ennuyés, le pain qu'ils ont gagné à la sueur de leur front, une gaie compagne partage leur frugal repas, et ils ne calculent pas que deux ou trois enfans diminuent leurs portions sans augmenter leurs ressources; ce sont eux qui peuplent les villes; il n'y a guère de célibataires dans les faubourgs, pas une vieille fille parmi les gens du peuple; comme disait une femme célèbre, chaque chacune trouve son chacun. Ils ont raison. Ceux d'un rang plus élevé ont-ils tort?... non; tous les deux suivent la conséquence de leur position dans le monde; l'un sans soucis, sans inquiétude pour l'avenir, vivant au jour le jour, n'ayant point d'orgueil, point d'amour propre, enfant de la nature, à l'instinct que tout homme doit avoir une compagne, il en prend une, ils empruntent tous deux une modique somme pour payer les frais de leur noces, ils travaillent pour la rendre; ils font part à leurs amis, à leurs voisins, de leurs aubaines; se réjouissent quand l'ouvrage va bien; mais aussi ils ne cachent ni leurs mécomptes, ni leur détresse; la femme fait voir le paquet de hardes qu'elle porte au Mont-de-Piété pour payer son terme; elle raconte qu'elle n'a que trente sous pour passer la semaine; et si elle va se coucher sans souper, toute la rue en est instruite.

Dans un rang plus élevé, on cache sa pauvreté comme un vice; si l'on gagne mille écus, on dira qu'on a cinq mille francs, les vingt mille francs de son beau père valent pour les connaissances quarante à quarante-cinq mille francs; si l'on vit par économie et loin du monde, on dira bien: « Mes moyens ne me permettent pas de voir le monde; » mais on laisse à entendre qu'on ne l'aime pas beaucoup, qu'on se procure d'autres jouissances intérieures; on exige que sa femme soit mise comme une autre qui est le double plus riche; et si l'on donne à dîner, on emprunte à droite et à gauche de la porcelaine, de l'argenterie, et on fait croire qu'elle est à nous, et qu'on n'imagine pas que ce soit une sottise vanité, un orgueil mal placé qui fasse agir ainsi; non, c'est le nécessaire; si vous paraissez malheureux, gênés, si vous faites pitié, ceux qui n'ont avec vous que des rapports de société, vous délaissent, ils ont presque peur que vous ne vous adressiez à eux pour améliorer votre sort; quant à ceux avec qui vous êtes en relation d'affaires, ils cherchent à en finir au plus tôt, et se réjouissent ensuite d'en être échappés; car vous êtes pauvre, ainsi vous ne devez plus inspirer de confiance..... O civilisation!..... O siècle!.....

(Revue de Paris.)

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 1^{er} août, à 9 heures du matin, au 2 août à la même heure, 4 nouveaux cas, 2 décès.
Termonde, le 31 juillet au 1^{er} août. — 5 cas nouveaux, 4 décès.
Anvers. — Du 1^{er} au 2 août, 2 nouveaux cas, 3 décès, 3 guéris.
Gand, le 1^{er} août, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 4 décès, 9 nouveaux cas, 22 en traitement, 48 convalescens, 12 guéris.
Mons, le 1^{er} août. — Aucun cas nouveau, 1 décès.

Le choléra s'est déclaré à Delft, Vlaardingén et Delfshaven.

AVIS AUX ARMURIERS.

Liège, le 3 août 1832.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Des fabricants d'armes de cette ville font courir le bruit qu'ils ont obtenu du gouvernement l'autorisation d'exempter du service militaire, les ouvriers armuriers, qui travaillent aux armes de guerre, et dressent des listes de ceux de ces ouvriers qui vont se faire inscrire chez eux, qu'ils vont envoyer, disent-ils, au ministre, qui, sur leur présentation, leur accordera cette exemption de service militaire.

Ayant pris des informations à ce sujet, près de M. le lieutenant colonel Renault, inspecteur des armes de guerre, qui m'a donné l'assurance qu'aucun fabricant d'armes n'avait l'autorisation dont je viens de parler. Je viens vous prier, Messieurs les rédacteurs, de faire connaître par votre plus prochain n^o, que ces bruits ne sont que des insinuations mensongères, répandues dans l'intention de s'attacher exclusivement les ouvriers et parents des ouvriers qui sont dans le cas d'être appelés au service, de même que les maîtres-ouvriers qui ayant déjà au service des enfans ou des ouvriers utiles, espèrent d'après les promesses de ces fabricants obtenir leur exemption et travaillent de préférence pour ces mêmes fabricants.

Comme il importe, dans le propre intérêt de ces miliciens, de leur faire connaître la vérité, afin qu'aucun d'entre-eux, en se confiant sur cette prétendue exemption, ne néglige d'autres voies de réclamations qu'il ne serait plus temps de faire valoir, au moment qu'ils recevraient l'ordre de partir, je crois ne pouvoir mieux faire, messieurs, que de leur donner cet avis par la voie de votre journal.

Agrez, etc. Un fabricant d'armes.

UNIVERSITÉ DE LIEGE.

Faculté de Droit. — MM. Jean François Van Cleemputte, de Grammont, Emmanuel Pieret, de Marbais et Julien Clermont, de Liège, subiront leur examen de candidat le 7 de ce mois, à 9, 10 et 11 heures du matin.

M. François Sassen, de Bois-le-Duc, défendra sa dissertation inaugurale, le même jour, à 4 heures.

M. Walthère, frère, de Liège, subira son examen de candidat le même jour, à 5 heures.

MM. Honoré Audent, de Fontaine-l'Évêque; Charles Joseph Davivier, de Mons; Edouard de Hennin, de Lanefte, et Albert Edouard de Vivario, de Ramezée, subiront leur examen de candidat le 8 de ce mois, à 8, 9, 10 et 11 heures du matin.

Le directeur des POSTES a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 5 courant, le courrier de Bruxelles arrivera vers 5 heures et demi du soir et que la distribution aura lieu à 6 heures.

A partir du même jour une 2^e expédition du courrier pour Anvers aura lieu à 5 heures du matin.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 4 août.

Pain de seigle, 46 cents.
Pain moitié seigle et moitié froment, 22 1/2 c., au lieu de 23.
Pain de ménage 30 cents, au lieu de 30 1/2.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 3 août.

Naisances: 4 garçons, 7 filles.
Décès: 2 garçons, 4 fille, 4 homme, 4 femme, savoir: Paul Antoine François Lambert, âgé de 75 ans, rue Volière, veuf de Marie Catherine Daywaille. — Marie Masset, âgée de 67 ans, blanchisseuse, en Pourceaurue.

Sommaire des articles du dernier n^o du *Méphistophélès*. Chronique théâtrale. Théâtre du Parc. — Facétie ministérielle. — L'accouchement du schutter. — Le gouverneur, les jeunes filles et les bouquets. — Galerie de portraits. M. Coppieters-Stockhove. — Ceuil. — Boutades. — Librairie.

EN VENIE CHEZ L. MAHOUX.

Manuel complet des bourgmestres, vol. 1^{er}. 2 flor. 50 cents
Code de la milice de la garde civique et de l'armée de réserve. 8^e. 3 francs. 224

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche, 5 août, BAL au Petit Sans-Souci, chez M^{me} GNEE, sur Avroy. — Chez le même, CHAMBRE garnie et QUARTIER à LOUER. 216

La soussignée Anne Philippine SIMONIS, ménagère, domiciliée rue Sous-l'Eau, faubourg d'Amersœur, à Liège, fait savoir qu'elle ne reconnaît aucune dette que Jean Joseph DANTHINE, son mari, marchand de grain, domicilié à Liège, pourrait contracter, étant séparée de fait d'avec lui. Liège, ce 2 août 1832. Anne SIMONIS. 228

M. LEFIN, COIFFEUR, ci-devant du théâtre royal de l'Odéon, à Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'arriver en cette ville. Il est descendu au Gastronomo, rue Pont-d'He, n^o 26. Il se recommande pour tout ce qui est relatif à son état. 231

*** Mercredi prochain, VENTE d'habillemens, linges, meubles et ustensiles, à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée, cour des Hospices. On y vendra notamment une demi-fortune aussi bonne que neuve, une charrette à bras, une grue dit herna pour élever les pierres, la corde, une rappe à tabac, un loup à hacher le tabac, une belle et solide porte et plusieurs filets aux oiseaux. 229

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le lundi 13 août 1832, dix heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier du Sud et Ouest, par le ministère de M^e MOXHON, notaire, et en présence de M. le juge de paix BOUHY, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une RENTE de fls. 36 75 cents, due par Monsieur Jean Noël Lefebvre et sa sœur, demeurant à Liège, quai Saint-Léonard.

PAR CESSATION DE COMMERCE.

Les Dlle. WAROUX, sœurs, coin de la Grande-Tour, n^o 306, voulant se défaire de leur commerce de modes, VENDRONT tout leur fond de commerce, consistant en soieries, rubaneries, schals, fichus, voiles, tules, blondes, chapeaux de paille d'Italie et une quantité d'autres objets en dessous du prix de facture. 444

PROVINCE DE LIEGE.

Réparation à un chemin dans la commune de Wandre.

Le 13 août courant, à 11 heures du matin, dans l'une des salles de l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant le conseil municipal de Wandre ou ses délégués, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des OUVRAGES à EXECUTER pour le rétablissement d'un chemin avec revêtement en pierres et ampièrement dans la commune de Wandre, en face de l'île Monsain, rive droite de la Meuse.

Le devis d'après lequel il sera procédé à l'adjudication publique, est déposé à l'hôtel du gouvernement et à la maison commune de Wandre, où l'on pourra en prendre connaissance.

Wandre, le 3 août 1832. J. M. GRAHAY, bourgmestre.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le vendredi 17 août 1832, à 9 heures, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Liège, il sera VENDU aux enchères devant M. le juge de paix du canton de Bodegnée, par le ministère de M^e DIEUDONNE, notaire, à ce commis, les BIENS dont la désignation suit, savoir:

- 1^o Une pièce de terre de 78 perches 46 aunes, sise en la hauteur de Borset, en lieu dit campagne du Chesne.
- 2^o Un pré ci-devant terre de 30 perches 51 aunes, situé assez près des hayes d'Aynceffe, à la voie de Quock; S'adresser audit notaire pour les conditions.

Conformément aux dispositions du département de la guerre il sera procédé mercredi prochain, 8 courant, à trois heures de relevée, à la VENTE d'une quantité de PAILLE avariée dans le fort de la Chartreuse. 222

Une JEUNE FILLE de 19 à 20 ans, qui peut donner les meilleurs renseignemens sur sa conduite morale; désire se PLACER pour faire le travail d'un ménage. Elle ne demandera pas de gages pourvu qu'elle puisse disposer de ses soirées pour apprendre à lire et écrire. S'adresser au Cordon Bleu, rue du Pot d'Or. 207

A LOUER une jolie petite MAISON avec jardin, rue de la Régence, occupée par M. TASSET. 227

A VENDRE avec facilité pour le paiement, une petite MAISON, rebâtie à neuf, avec un beau jardin emmurillé, garni d'espallier en plein rapport, et jouissant d'une belle vue, située à Fragnée, n^o 862, joignant le Casino. S'adresser rue sur la Fontaine, n^o 2. 955

On DEMANDE une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser au bureau de cette feuille.

On demande une SERVANTE. S'adresser au Bureau de cette feuille. 416

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'administration communale de Sprimont fait connaître que les places d'instituteurs de Lincé, Dolembreux et Sougné sont vacantes, qu'il est accordé à chacun une indemnité annuelle de 50 florins, et que des titres de capacité et des certificats de bonnes mœurs sont indispensables pour être admis. — S'adresser au bureau de l'administration communale à Sprimont. 178

A LOUER présentement un beau QUARTIER restauré à neuf, composé de 3 à 4 pièces et une cuisine si on le désire, à l'enseigne du St-Esprit, rue Neuvise, n° 741 bis. 193

A VENDRE

Une belle MAISON, bâtie à neuf et couverte en tuiles bleues, avec étables idem, grange et écurie, plus 8 bonniers 72 perches environ dont 3 bonniers 49 perches en terre labourable, et le reste en jardin et pré, le tout sis à Fecher, commune de Soumagne.

La maison peut convenir pour être occupée par un propriétaire et servir de quartier-maître.

L'acquéreur aura les plus grandes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e VARLET, notaire à Beyne. 167

A LOUER une belle MAISON avec cour et jardin, rue Porte St.-Léonard. S'ad. les après midi, Basse Sauvenière, n° 849.

A VENDRE de rencontre, un assortiment de mécaniques à filer le coton. S'adresser au n° 618, rue St-Denis.

() Mardi 21 août 1832, deux heures de relevée, on VENDRA aux enchères publiques en l'étude et par le ministère du notaire PAQUE, les RENTES annuelles et perpétuelles suivantes :

- 1° Une de 368 litrons 52 dés (12 setiers) épeautre, due par Arnold Devillers et son épouse née Maloir, de Slins.
 - 2° Une de 44 fls. 93 c. (26 fls. Bbt. Liège), due par le époux Damave-Piton, sur Avroy.
 - 3° Une de 4 fls. 73 1/2 c. (8 fls. 5 sous), due par M. Paschal Mouton, sur Avroy.
 - 4° Une de 4 fls. 59 1/2 c., due par M. Gougeon de Vivario demeurant à Paris.
 - 5° Une de 491 litrons 36 dés (2 muids), due par Léonard Cambresier, rue Cornillon à Liège.
 - 6° Et une de 2 fls. 29 c. (4 fls. Bbt. Liège), due par Laurent Michel, sur les Thiers au-dessus de Grivegnée.
- On peut voir les titres de ces Rentes en l'étude dudit notaire PAQUE.

A VENDRE pour sortir de l'indivision, une propriété patrimoniale, composée d'une habitation de maître, de bâtiments ruraux, cour, jardin et prairies arborées, de la contenance d'environ un bonnier et demi, située à Herstal, dans un site agréable, à proximité de la rivière et de la chaussée.

Ladite maison est propre à tout établissement quelconque. S'adresser pour prix et conditions au notaire KEPPENE, rue St. Hubert, n° 591. 184

Beau et grand QUARTIER à LOUER avec la jouissance d'un vaste jardin. S'adresser place Ste-Claire, n° 135. 110

Jeu 16 et, s'il y a lieu, vendredi 17 août 1832, neut heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers du Sud-Ouest de la ville de Liège, par le ministère de M^e LIBENS, notaire à ce commis, en l'étude de ce dernier, place St. Pierre, à Liège, à la VENTE aux enchères publiques par licitation :

1° D'une FERME, dite Haute-Mehagne, située dans la commune de Chénée, canton de Fléron, province de Liège; consistant en bâtiments d'exploitation, vergers, prés et terres arables: le tout en un gazon, longeant la chaussée dite des Grillons, contenant cinquante bonniers métriques, exploitée par Moreau.

2° D'une FERME, située dans la commune d'Embourg, canton de Fléron; consistant en un corps de ferme bâti à neuf, vergers, prés et terres arables, contenant environ onze bonniers métriques, exploitée par Deflandre.

3° D'une FERME, située en Henne, commune de Vaux-sous-Chevremont, même canton de Fléron, consistant en un corps de ferme, vergers et terres arables, aboutissant à la route de Chaudfontaine et à mi-chemin de Liège audit Chaudfontaine, contenant environ sept bonniers métriques, exploitée par Hertay.

4° D'environ onze bonniers métriques de TERRE arable et prés, situés en lieu dit Becharon, situés dans ladite commune de Chénée, aboutissant à la rivière de Vesdre et sur le chemin de Chevremont: le tout formant un seul gazon, contenant environ onze bonniers métriques, exploités par Deflandre et autres, et susceptibles d'être divisés, lesquels seront vendus en masse, puis en détail. La situation est très-agrable et propre à y bâtir une maison de campagne.

5° D'un BOIS en une pièce, situé dans ladite commune de Chénée, à gauche en montant ladite montagne des Grillons, contenant environ huit bonniers métriques, exploités par les propriétaires.

6° D'une petite MAISON, située audit Chénée en lieu dit Gravier, occupée par Deward.

7° D'un ENCLOS, dit la Terrasse, situé audit Chénée, contenant environ soixante-six perches et demi, exploité par Debruges.

8° D'un BOIS, nommé Lilai et d'une pièce de TERRE inculte contiguë, contenant environ deux bonniers métriques, situés en ladite commune de Vaux-sous-Chevremont, exploités par Barbier.

S'adresser pour le cahier des charges et conditions audit M^e LIBENS. 76

Jeu 23 août 1832, aux deux heures de l'après-midi, les héritiers bénéficiaires de Gaspar Gillet et de Anne Marie Voisin, décédés à Herve, feront VENDRE, pardevant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau, place du Péron à Herve, par le ministère de M^e DEMONCEAU, notaire à Herve, à ce commis par jugement du tribunal de Verviers, les IMMEUBLES ci-après désignés :

1° Une maison avec étables et écurie, jardin légumier et prairies contiguës d'une contenance de deux bonniers 61 perches, le tout situé dans la commune de Herve.

2° Une maison avec jardin potager, cotée n° 34, ruelle du Bougnoux, à Herve.

3° Une idem avec cour, n° 63, rue du Coin, à Herve.

4° Une maison, n° 64, avec étables, écuries et dépendances.

5° Une prairie contenant 32 perches 68 aunes, située Voie d'Elvaux, commune de Herve, joignant de trois côtés aux propriétés de Denis Graillet et du quatrième au chemin qui tend sur l'ayant.

S'adresser audit notaire en Potierue, n° 148, à Herve. 213

77 Le mardi 14 août 1832, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de maître BOULANGER, notaire, en son étude, rue Hors-Château, n° 448, à Liège, à la VENTE aux enchères d'un TERRAIN et DEBRIS de Maison ayant une bonne cave et une cour fort profonde, situé à Liège, faubourg Ste-Marguerite, ayant pour joignant vers Liège, le sieur Pirotte, propriétaire de la maison, n° 72, du côté opposé le sieur Demarteau, propriétaire de celle n° 74, en sorte que le reste du bâtiment existant sur le terrain susdit était le n° 73.

On peut prendre connaissance des titres et des conditions chez le notaire

Mardi 14 août 1832, à 10 heures du matin, pardevant M. le juge de paix du canton de Hologne-aux-Pierres, en son bureau, sis à Grâce, le notaire BERNARD à ce commis, exposera en VENTE à l'extinction des feux, une MAISON et jardin, sis à Montegnée, en lieu dit rue Neuvise, joignant d'un côté à Paschal Creuly et d'un autre au chemin.

S'adresser pour connaître les conditions de cette vente à la justice de paix ou audit notaire BERNARD, à Montegnée.

Mardi 7 août 1832, à une heure après-midi, chez Jean-Joseph Renier, à Waremme, pardevant M. le juge de paix et par le ministère du notaire HOUSSA, il sera procédé à la VENTE aux enchères publiques des BIENS et RENTES suivants :

Premier lot. — Ce lot est composé : 1° de 13 perches 8 aunes environ de terre labourable, située territoire d'Oreye, au chemin de Fimacl, tenant des deux côtés aux enfants Dieudonné Boty.

2° D'une autre pièce de terre de même contenance, située audit Oreye, tenant à Dieudonné Leburton, au sieur Piron, et à J. Pinte.

Ces deux pièces de terre, sont exploitées par les demoiselles Dirick.

Deuxième lot. — Ce lot se compose de : 1° 37 perches 5 aunes de terres en deux pièces, situées audit Oreye; l'une de 23 perches 97 aunes, en lieu dit en Brabant, et l'autre de 13 perches 8 aunes au thier de Tongres.

2° 6 perches 43 aunes de terre, située même territoire, en lieu dit Palemont. Ces trois pièces de terre, sont détenues par Jean Pinte d'Oreye.

Troisième lot. — Le troisième et dernier lot se compose : 1° d'une rente de 184 litrons 27 dés épeautre, partie de 357 l. 76 dés, due par Lambert Clausset de Fexhe-Slins.

2° Plus, d'une autre rente de 2 florins 80 c., due par Pierre Chaumont d'Ampsin.

Dans l'entretemps on peut prendre connaissance des titres et conditions en l'étude dudit notaire. 220

() Le mercredi 8 août 1832, à 2 heures de relevée, M^e LIBENS, notaire à Liège, exposera en VENTE publique en son étude place St-Pierre, n° 21, les RENTES suivantes, savoir : 1° Une de 125 fls. 39 cents, due par Jeannette Demeuse, épouse Perreye. 2° Une de 42 fls. 43 c., due par Léonard Brassinne. 3° Une de 3 fls. 58 c., due par Henri Brassinne. 4° Une de 120 fls. 56 c., due par la veuve Charles Guil lot. 5° Et une de 4 fls. 30 c., due par la veuve Bertrand Xhardez. S'adresser pour voir les titres et conditions de la vente en l'étude dudit notaire LIBENS.

AVIS POUR SURENCHERIR.

On fait savoir que jusqu'au 10 août inclusivement, toute personne sera admise à surenchérir d'un 20^e par une simple déclaration à faire en l'étude de M^e GREGOIRE, notaire à Huy, chacun des immeubles qui vont être désignés, provenant de la famille Wanson, de Statte, savoir :

1° La maison au bout de Statte, adjugée au prix de 1850.

2° Le jardin situé audit Statte, contenant environ 7 perches, aboutissant à la Mehagne, adjugée en sus de 92 litrons 14 dés (3 stiers) d'épeautre et 46 cents ou 16 sous de rentes, partie de plus, au prix de 550

3° Une closière à Leumont, au lieu dit Malles Vignes, commune d'Anthelt, contenant environ 22 perches, adjugée au prix de 240.

4° Une closière, sise audit Leumont, lieu dit Ruisseau d'Acose, contenant environ 27 perches, adjugée au prix de 370

Jeu 9 août 1832, à 10 heures du matin, M^e GREGOIRE notaire à Huy, VENDRA aux enchères, en son étude, la MAISON sise près de l'église Saint-Remi, à Huy, provenant de l'abbé Goffin, avec un petit JARDIN, aboutissant à Hoyoux.

L'acquéreur entrera de suite en jouissance. 223

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

On fait savoir que la VENTE aux enchères des IMMEUBLES et RENTES ci-après désignés, n'ayant pas eu lieu à cause de l'absence de l'un des vendeurs, est remise au mercredi 22 août courant, à 2 heures de relevée et aura lieu par devant M. le juge de paix du canton de Glons et le ministère du notaire STASSE, en son étude à Alleux, la bascule d'Ans. Les objets à VENDRE consistent en :

1° Une maison avec écuries, étables, cour, jardin, prairie et dépendances, le tout d'une superficie de 87 perches 19 aunes joignant à la chaussée de Liège à St-Trond,

2° Une rente de 737 litrons 9 dés d'épeautre, due par la veuve Clerin Vincent de Kemexhe;

3° Une de 27 fls. 56 cents, due par la veuve Jean Libert de Montegnée;

4° Une de 6 fls. 34 cents, due par la veuve Henri George demeurant à Lise, commune de Seraing;

5° Une de 6 florins 89 cents, due par la commune de Loncin,

6° Une de 491 litrons 39 dés d'épeautre, due par Nicolas Laphaye et son épouse née Pillet de Montegnée;

7° Une de 22 fls. 97 cents, due par les représentants Etienne Pâques de Villers-L'évêque.

8° Une de 491 litrons 39 dés, effractionnée à 9 fls. 12 cents due par Antoine Sior d'Awans;

9° Une de 4 fls. 59 cents, due par les représentants Libert Dirick de Villers-L'évêque,

10 Une de 7 fls. 46 cents, due par la veuve François Bois d'Oleye;

11° Une de 5 fls. 74 cents, due par M. Pirotte, receveur des contributions à Ans;

12° Une de 2 chapons, due par Pierre Alexandre de Fossele-Marsal,

13° Une de 43 fls. 7 cents, constituée à 3 p. 10, due par les enfans de feu M. Thomas Joseph Raick, en son vivant, avocat à Liège;

14° Une 982 litrons 78 dés d'épeautre, due par Orban et autres d'Awans;

15° Une de 7 fls. 46 cents, due par Hubert Deltour de Fossele-Marsal;

16° Et une maison avec grange, étable, jardin, prairie et dépendances, située à Loncin, joignant à ladite chaussée de Liège à St-Trond, le tout d'une superficie de 43 perches 59 aunes.

S'adresser pour prendre communication du cahier des charges, à M. le juge ne paix susdit ou audit notaire STASSE, possesseur des titres de propriété.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 1^{er} août. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 99 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 70 — Actions de la banque, 1660 00 c. — Certif. Falconnet 80 fr. 65 c. — Emprunt romain Espagne 1830, 00 0/0. — Emprunt d'Haïti. 200 fr. — Emprunt rom. 78 1/2. — Emprunt Belge 77 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 2 août. — Dette active, 318 0/0 0/0. — Idem différée 0 0/0. — Bill. de ch. 17 0/0 0/0. — Syndiat d'amortissement 72 3/4 0/0 0/0 0 00. — Rente rom. 2 1/2, 00 0/0. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e, 96 à 97 00/00. — Dito ins. gr. li. 0/0 0/0 0/0. — Dito C. Ham., 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 0 1/2, 69 1/8 0/0 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpétuelle 0/0 00 00/00 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Metall. 1/4 0 0/0. — A Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Dito de Pologne. 00 0/0. Naples Falconet 0, 75 0/0 00 0/0 0/0. — Dito Londres 00 0/0 0 0. — Brésil. 00 0/0. Grecs 00 0/0 0/0. — Perp. d'Amst., 50 1/8.

Bourse d'Anvers du 3 août. — Changes.

	a courts jours	a 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	3/4 av	P	
Londres.	40/14 1/2	P 40/9	P 40/8
Paris.	1/8 b	A	
Francfort.	36 1/16	N 35 7/8	A
Hambourg.	35 1/2	35 3/8	P
Escompte 0 0/0			

Effets publics. — Métalliques. 88 1/8 1/4. — Lots portugais 374 00/000. — Napolitains, 75 75 1/4 A. — Guedes 78 0/0 A. — Rente perpétuelle Espagne de Paris 0/0 0/0 A. — Idem Amsterdam, 50 et A 0/0. — Anglo 60/0, 67 1/2 A. — Lots de Pologne 96 0/0 00. — Anglo 60/0, 47 5/8. — Emprunt romain, 77 1/2 0/00. — Emprunt belge de 12 millions 98 0/0 A — idem de 10 mill., 99 0/0 0/0 — idem de 24 millions, 75 3/8 5/8 et P.

Arrivages au port d'Anvers, du 3 août.

Le sloop Danois Oxneberg, cap. Wald, ven. de Copenhague chargé de céréales.
Le brick Anglais Rainbold, cap. Carter, ven. de Liverpool chargé de diverses marchandises.
Le koff Hanovrien Frau Maria, cap. Schulte, ven. de Riga chargé de céréales.
Encore quelques navires en vue.

Bourse de Bruxelles, du 2 août. — Emprunt de 42 millions, intérêt 5, 98 P 0/0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 P. — Emprunt de 24 millions, 75.

H. Lignac impr. du Journal, rue du Pot d'or, n° 622, à Liège.